

## Délibération n° 2019-06-190 du 13 juin 2019

### Désignation des commissaires aux comptes de France compétences pour les exercices comptables 2019 à 2024

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu l'article 41 de loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014,

Vu l'article L. 823-1 du code de commerce,

Vu la délibération n° 2019-02-005 du conseil d'administration du 14 février 2019 arrêtant le règlement intérieur de la Commission audit et finances de France compétences,

Après en avoir délibéré le 13 juin 2019,

Décide :

#### Article 1

Est approuvé la désignation du cabinet NSK Fiduciaire, situé au 11 rue de Mogador 75009 Paris, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de France compétences ainsi que celle de Monsieur Cédric ROUBIN en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2025 au titre des exercices comptables 2019 à 2024.

#### Article 2

Le Directeur général est autorisé à signer le marché relatif à la mission de commissariat aux comptes référencé sous le numéro 2019-04-05, ainsi que les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché, avec le titulaire mentionné à l'article 1 de la présente délibération.

#### Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Le Président du conseil d'administration,  
Monsieur Jérôme TIXIER

